



Nous prenons acte des premiers arbitrages gouvernementaux obtenus par le ministre d'Etat afin que le MEDAD conserve des services déconcentrés (DREDAD et DDEA).

Comme le ministre d'Etat le reconnaît clairement, c'est bien l'alerte des organisations syndicales de ces dernières semaines et la mobilisation des agents du MEDAD de ces derniers jours l'ont amené à prendre conscience de la réalité et surtout des dangers du projet du ministère de l'Intérieur concernant l'organisation territoriale de l'Etat.

Le rapport de force ainsi établi a permis de peser et d'obtenir des décisions du gouvernement et du chef de l'Etat en faveur du MEDAD face aux orientations portées par le ministère de l'Intérieur.

Il n'en demeure pas moins qu'un certain nombre de craintes exprimées par les organisations syndicales CGT, FO, CFDT, FSU du MEDAD depuis les annonces du chef de l'Etat lors du comité de modernisation de la fonction publique du 12 décembre 2007 demeurent pleinement. Ces craintes se sont même vues confirmées et amplifiées depuis le début de l'année 2008 dans le cadre de la poursuite de l'exercice RGPP (révision générale des politiques publiques).

Comment ne pas s'interroger sur l'absence persistante de lettre de mission pour le MEDAD, alors que le Grenelle de l'Environnement a rendu ses conclusions et que tous les autres ministères disposent de la leur ?

Comment ne pas s'interroger sur l'absence de projet stratégique du MEDAD ?

Les plus grandes menaces pèsent sur les missions et les moyens du MEDAD, du fait de la RGPP, du fait des intentions affichées d'autres ministères de dépecer le MEDAD à l'occasion du prochain remaniement annoncé pour mars ou avril 2008, ou encore du fait des réductions d'effectifs annoncées pour le MEDAD dans le cadre du budget triennal 2009/2011 (on parle même de suppressions pour le MEDAD 4 fois supérieures aux annonces initiales du chef de l'Etat pour les différents ministères correspondant à 1 non remplacement sur 2 départs à la retraite, ce qui reviendrait au MEDAD à supprimer 2 ETP pour 1 départ en retraite !).

Nous exigeons des écrits pérennes, engageant clairement le gouvernement, et pas uniquement ce que porte le ministre d'Etat, avec l'assurance que ces engagements perdurent à l'issue du prochain remaniement ministériel.

Ces engagements gouvernementaux écrits doivent porter au minimum sur :

- le maintien de l'ensemble des compétences qui concourent à une politique intégrée de l'écologie, de l'aménagement et du développement durables du territoire dont l'Aménagement du Territoire au sein du MEDAD organisés autour de ses services déconcentrés aux niveaux régional, départemental et inter-départemental, intégrant la DIACT ;
- des DREDAD intégrant et respectant l'ensemble des missions, des moyens et des effectifs des DRE, des DIREN et des DRIRE ;
- des DDEA services déconcentrés techniques interministériels sous tutelle commune des ministères du MEDAD et de l'Agriculture, intégrant l'ensemble des missions, des moyens et des effectifs des DDE et DDAF actuelles ;
- le maintien et le renforcement des 11 DIR comme services déconcentrés du MEDAD (sans évolution en agence routière comme l'annoncent plusieurs responsables de l'administration du MEDAD) ;
- le maintien des services de navigation comme services déconcentrés du MEDAD avec l'assurance que les agents et ses services ne seront transférés, ni sous le statut de l'EPIC VNF, ni auprès des différents Ports Autonomes, ni dans les collectivités territoriales ;
- le maintien du service du permis de conduire dans les services de l'Etat tel qu'il existe aujourd'hui;

- le maintien d'une ingénierie forte pour la conception, le conseil, l'analyse et la mise en œuvre des politiques publiques de l'écologie, de l'aménagement et du développement du territoire (les chiffres aujourd'hui avancés par l'administration du MEDAD sont une suppression de 4500 ETP sur 5200 en matière d'ingénierie des DDE et DDEA) ;
- le maintien des effectifs sur l'ingénierie publique et le RST et aucune suppression de services ou de compétences dans le RST (en particulier maintien de tous les LRPC et de toutes les divisions informatiques des CETE) ;
- aucun transfert ni privatisation dans l'ensemble des domaines de la politique de l'Eau ;
- aucune création d'agence ou d'établissement public sur les champs de compétences du MEDAD, en particulier en ce qui concerne la biodiversité ;
- la gestion de tous les personnels du MEDAD par le MEDAD et non, du fait d'une traduction gouvernementale de la LOLF, par les Préfets ;
- l'aboutissement des cadres de garanties collectives qui engagent l'administration sur la préservation des situations individuelles et l'assurance de leur budgétisation dès 2009 en ce qui concerne la réorganisation de l'administration centrale du MEDAD telle que demandée par l'intersyndicale le 21 février 2008 auprès de l'administration du MEDAD ;

Par ailleurs, nous exigeons une concertation immédiate sur la préparation du projet de loi de finances triennal 2009/2011.

Si rien n'est encore arbitrée, le MEDAD, sans projet ni lettre de cadrage, demeure en retard par rapport aux décisions du 12 décembre 2007 et aux orientations de la RGPP qui se dessinent depuis cette date. Les jours à venir seront déterminants car les ultimes décisions gouvernementales dans le cadre de la RGPP interviendront au lendemain des élections municipales, sans doute accompagnées d'un remaniement ministériel.

Dans un calendrier imposé et contraint, la seule alternative est de poursuivre la mobilisation et l'action, de dire NON sur la vision de l'Etat et du service public portée par la RGPP.

Depuis quelques jours, et surtout depuis le début de la mobilisation des personnels du MEDAD que nos organisations ont initiée, le ministre d'Etat semble enfin défendre les intérêts du MEDAD pour l'avenir du service public de l'écologie, de l'aménagement et du développement durables du territoire.

Le ministre et les responsables de son cabinet et de son administration se mettent enfin en ordre de bataille pour définir et porter un projet stratégique pour le ministère. Nous en prenons acte. Le courrier du ministre d'Etat du 21 février constitue un premier point positif, défendant le MEDAD contre les attaques du ministère de l'Intérieur mais il ne donne en revanche aucune garantie face au rouleau dévastateur de la RGPP.

Un autre avenir est possible sur la base des revendications que nous portons pour le service public de l'écologie, de l'aménagement et du développement durables du territoire avec les emplois nécessaires A condition de continuer à développer la mobilisation, le rapport de force, comme jamais nous ne l'avons fait jusqu'alors.

Tous en actions pour sauver le service public, pour préserver le MEDAD. Tous mobilisés pour nos services, nos compétences, nos gestions, nos rémunérations, nos statuts.

Tant que nous n'aurons pas de réponse écrite et de garanties sur tous ces points, nous manifesterons à Paris le 6 mars.

Montreuil, le 22 février 2008.